



**ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2025**

Le Conseil Municipal se tiendra à 18 h 30 dans la salle du conseil en mairie

2025-04 : Modification du tableau des effectifs :

Rapporteur : E. KLEIN

Il est proposé au conseil municipal de modifier les effectifs comme suit :
Suite au départ d'un agent (mise en disponibilité), il est décidé de créer un poste d'adjoint technique ;
Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine pour permettre la stagiarisation d'un agent ayant donné toute satisfaction.

2025-05: Approbation du Plan de Prevention du Bruit dans l'Environnement (PPBE):

Rapporteur : E. KLEIN

La directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit une approche commune à tous les États membres de l'Union Européenne visant à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nocifs sur la santé humaine dus à l'exposition au bruit ambiant.

Cette approche est basée sur l'évaluation de l'exposition au bruit des populations, une cartographie dite « stratégique », l'information des populations sur le niveau d'exposition et les effets du bruit sur la santé, ainsi que la mise en œuvre au niveau local de politiques visant à réduire le niveau d'exposition et à préserver des zones calmes.

Au sens de la directive européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, Châteauneuf-de-Gadagne est l'autorité compétente pour établir le PPBE des réseaux routiers communaux dont le trafic est supérieur à 8200 véhicules / jour sur son territoire.

Le P.P.B.E. a fait l'objet d'une consultation publique du 16 décembre 2024 au 17 février 2025.

2025-06: Autorisation d'engager des dépenses avant le vote du budget Site de la Chapelle :

Rapporteur : E. KLEIN

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que l'exécutif territorial peut engager et mandater des dépenses d'investissement **dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente. Cette limite s'apprécie par opération.** Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'engagement et le mandatement de la dépense suivante imputée en section d'investissement :

Chapitre	Intitulé	Compte	Montant	Détail
22	Immo corporelles	2235	4 625,00	Travaux murs sous-sol et cloison RDC

Chapitre	Intitulé	Montants inscrits au budget 2024	Engagement maximum autorisé	Montant engagement du CM du 3 mars 2025
22	Immo corporelles	93 737,00	23 434,25	4 625,00

2025-07 : Modification du tableau des effectifs – Site de la Chapelle :

Rapporteur : T. MAUSSAN

Afin d'anticiper la saison à venir au site de la Chapelle il est proposé de modifier le tableau des effectifs et de créer :

Un emploi polyvalent de 20 heures hebdomadaires de début mai jusqu'à fin octobre 2025, avec indemnités de congés payés ;

Un emploi polyvalent de 25 heures hebdomadaires de début mai jusqu'à fin octobre 2025, avec indemnités de congés payés.

Question diverses :

- Informations sur la préparation du budget (E. Klein)
- SCOT (E. Klein)
- Arrivées dans les services (E. Klein)
- Maison Badajoz
- Travaux de sécurisation du stade P Molland (JP. Vilmer, E. Klein)
- Projet de rénovation de la Mairie (JP. Vilmer)
- Travaux du CD84 sur la RD6 (JP. Vilmer)
- Mur du cimetière (JP. Vilmer)
- Travaux divers (JP. Vilmer)
- Salle de l'Arbousière et alarme incendie (F. Aimadieu)
- Foulée des félibres (F. Aimadieu)
- Conférence-débat Zéro déchet - zéro plastique (F. Aimadieu)
- Manifestations à venir (F. Aimadieu, C. Alliès, V. Aubert)
- Jardins partagés (M. Fabre)
- Marché des producteurs (M. Fabre)